Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 200

Artikel: L'Alliance nationale de sociétés féminines suisses : (suite)

Autor: Zellweger, Elisabeth

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258298

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette longue et pourtant sommaire digression était nécessaire à la compréhension de l'utilité et de l'importance de ce XIme Congrès international de la Coopération. Ce Congrès avait en outre cela de très spécial qu'il était illustré pour la première fois par une Exposition coopérative internationale des mieux organisées, et qui, même pour les fervents du mouvement, fut une véritable révélation. Peu d'entre eux s'étaient, jusqu'ici, rendu compte de ce que, en dehors de l'alimentation et des premières nécessités de la vie, la coopération a accompli pour ceux qui la pratiquent, et plus spécialement dans le domaine de la prévoyance et de l'hygiène: assurances, fonds de toutes sortes, hôpitaux, sanatoria, écoles en plein air, écoles de montagne, habitations ouvrières, etc.

Quelque désir que j'aie de vous parler de cette exposition unique en son genre, je dois me limiter à une autre annexe du Congrès qui, je l'espère, intéressera particulièrement les lectrices du *Mouvement Féministe*. Je veux parler de la première Conférence de l'*Alliance internationale des Guildes de Coopératrices*, Alliance dont la base avait été posée au Congrès international de Bâle en 1921 et qui allait être scellée à Gand.

La première de ces Guildes, la Ligue anglaise fut fondée en 1883, dans le but de développer ses membres d'une façon générale, d'en faire des coopératrices éclairées, conscientes de leurs devoirs, non seulement en ce qui concerne leur fidélité d'acheteuses averties, mais de leurs devoirs envers la génération future et envers la société, au sens le plus large du terme. Rien de ce qui touche l'humanité, et surtout à l'humanité souffrante, ne saurait leur rester étranger, et le travail si fécond et béni que ces pionnières de l'œuvre sociale ont accompli dans l'East-End, le quartier le plus infect et miséreux de Londres, formerait à lui seul une étude aussi impressionnante que pleine d'intérêt [1]. La florissante et active Guilde anglaise compte actuellement 1140 sections et 52.084 membres. Le bel exemple qu'elle a fourni a été suivi peu à peu par les coopératrices d'autres pays, dont 19 avaient envoyé leurs déléguées à la Conférence.

La Conférence dura deux jours et fut inaugurée par le chant — en esperanto — de l'hymne international des mères. Après les cérémonies d'usage, par lesquelles débute toute assemblée qui se respecte, des travaux furent présentés et la discussion ouverte sur les sujets suivants:

1° *Que peuvent les femmes pour la coopération ?* (sujet qu'il eût été utile de compléter par celui-ci: *Que peut la coopération pour les femmes ?*)

2° *Que peuvent les coopératrices en faveur de la paix ?* (Ce dernier rapport fut présenté par la très sympathique Miss Margaret Llewelyn Davies, la « mère des coopératrices », saluée de chaleureux applaudissements.)

3° Un rapport, enfin, sur l'organisation des coopératrices dans les districts ruraux, éloignés des grands centres.

Le grand désavantage de cette Conférence fut celui inhérent à la plupart des Congrès: le peu de temps disponible en regard d'un programme trop touffu. Même en se limitant, en condensant le plus possible, on ne peut guère développer une opinion en trois minutes; et le résultat de la discussion fut l'impression de quelque chose de trop pressé, d'inachevé, qui vous laisse peu satisfait.

D'autre part, les délégations belges et surtout celles des républiques soviétiques et tchécoslovaque firent entendre un peu haut la note du socialisme, voire du communisme, au risque de porter atteinte au principe de stricte neutralité de la coopération. Toutefois, ces velléités de porter le débat sur le terrain de la politique et de la lutte de classe, comme ce fut aussi le cas au sein du Congrès, n'eurent d'autre résultat que de provoquer une salutaire réaction de la part de ceux dont les sympathies se portent vers la gauche; et, notamment au Congrès qui suivit la Conférence, la neutralité absolue de la coopération fut plus hautement que jamais proclamée et affermie.

Les rapports et les discussions furent tout à fait intéressants; toutefois, d'une façon générale, ils portèrent surtout, sur le rôle matériel des coopératrices, sur des questions d'organition, sur la participation à la direction ou à l'administration des sociétés coopératives, tandis que le côté éthique et éducatif de leur rôle fut insuffisamment développé. Ce fut un tort, car les femmes sont les mères de la race, elles en sont les éducatrices, et ce sont elles qui doivent former cette génération future qui pourra servir de base à une humanité de fraternité et de paix. Jamais on ne pourra assez appuyer sur cette nécessité: il nous faut des *mères*, des mères capables d'assumer leur tâche et leur responsabilité, capables de former les nouveaux individus dont a besoin une humanité nouvelle. C'est pourquoi tout mouvement qui a pour but l'émancipation et le développement de la femme doit, en premier lieu, viser à ce but et la préparer à la plus grande et la plus noble des tâches.

. . . . . .

L'insigne de l'Alliance — un panier à commissions! — et la discussion sur un langage international fourniraient encore ample matière à commentaires, mais je craindrais d'allonger de la sorte un article déjà trop long.

A. Treub-Cornaz.

[1] Voir à ce sujet: *The Women's Corporation Guild*, par Margaret Llewelyn Davies.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(*suite*) [1]

Cette assemblée extraordinaire dut s'occuper encore de questions relatives à la guerre. Durant l'année écoulée, à l'instigation de Mme Merz, qui avait préconisé à l'Assemblée d'Aarau la formation d'Associations ménagères, l'Alliance avait étudié ce sujet et demandé au Département fédéral d'Economie publique d'autoriser les Départements cantonaux et les Commissions de ravitaillement à renseigner les ménagères sur les approvisionnements faits et sur les mesures à prendre pour leur meilleure utilisation. L'Alliance demandait aussi que les femmes soient consultées au sujet des approvisionnements, et saisit cette occasion pour remercier le Département fédéral d'avoir institué en été 1917 des cours pour enseigner la meilleure méthode de conserzer des légumes et des fruits. En réponse, l'Alliance fut invitée à se faire représenter à une séance consacrée à la distribution du sucre, et reçut l'assurance que les femmes seraient convoquées à l'avenir chaque fois qu'il serait question de problèmes intéressant tout d'abord les ménagères.

Lorsque, en 1919, l'Alliance se réunit à Bâle, la Société des Nations venait de naître et nous présentait à nous, femmes, un intérêt direct. En effet, la présidente du Conseil internationas des Femmes, Lady Aberdeen, avait été entendue, ainsi que les présidentes des Sociétés suffragistes des pays alliés, par le Président Wilson et lui avaient présenté quelques vœux. En premier lieu, elles demandaient la présence de femmes dans toutes les Commissions permanentes de la S. d. N., ces femmes devant être élues au même titre que les hommes et pouvant faire partie des bureaux et des délégations officielles. Elles demandaient ensuite que les membres de la S. d. N. s'engageassent: 1° à lutter contre la traite des femmes et des enfants; 2° à respecter et à faire valoir le principe de la liberté pour la femme mariée de disposer elle-même de ses biens, et 3° d'interdire la traite des femmes, soit mineures, soit majeures, de punir sévèrement les contrevenants, d'interdire les maisons de tolérance et de protéger les enfants des deux sexes. Enfin, leurs demandes tendaient encore à faire reconnaître par la Commission de la Paix et par la Société des Nations le principe du suffrage féminin, alors qu'il se réalise partout où le permettront le degré de civilisation acquis et le développement démocratique; et que les femmes soient consultées aussi bien que les hommes quand des peuples seront appelés à voter sur le sort de leur pays.

De toutes ces demandes, quelques-unes obtinrent du succès, par exemple l'admission des femmes aux mêmes conditions que les hommes aux postes et fonctions de la Société des Nations. Depuis lors, quelques pays ont délégué des femmes aux Assemblées de la S. d. N.; la Suisse, malheureusement, ici aussi, se montre très opposée au droit des femmes.

Si l'on étudie de près les procès-verbaux et les rapports annuels de l'Alliance, on se rend compte de la difficulté qu'elle éprouve continuellement à fixer l'étendue de ses compétences.

[1] Voir les Nos 196, 197, 198 et 199 du *Mouvement Féministe*.

Ainsi, en 1919, on discuta pour savoir si l'Alliance pouvait prendre en mains l'initiative d'une grande collecte en faveur de de la création de sanatoria, et la conclusion fut que ce travail ne rentrait pas dans ses compétences. En considérant ce qui se passe dans d'autres pays, nous devons avouer que nous sommes très sévères vis-à-vis de nous-mêmes et repoussons tout ce qui n'est pas « idée pure »; cette stricte observance du principe nous immobilise souvent; pourtant nous nous garderons toujours de nous mêler de ce qui n'est pas dans nos compétences, uniquement pour que l'on puisse dire que nous « travaillons ». Il serait certainement plus agréable d'être accablé de travail que d'attendre et de voir venir; mais attendre et veiller, c'est là notre tâche actuelle.

A Saint-Gall, en 1920, eut lieu l'élection du nouveau Comité. Les deux fondatrices de l'Alliance qui siégeaient encore parmi nous, Mlle de Mülinen et Mme Chaponnière-Chaix, déclinant toute réélection, cette dernière à cause de son élection, qui nous honorait toutes, de présidente du C. I. F., furent nommées membres d'honneur; le Bureau se transporta à Bâle et Mlle Zellweger devint présidente. Ce sont des changements comme ceux-là qui appellent une halte pour jeter un regard en arrière.

Deux dangers menacent les grandes Associations, nées autrefois d'un mouvement d'enthousiasme, lorsqu'un changement se produit. Ou bien on continue à agir comme on a toujours agi, on se conforme aux traditions, on estime que ce qui a été juste autrefois est éternellement juste, et évidemment, ce qui a été bon le reste toujours; mais ne peut-on dire aussi que la vérité est éternelle, mais que ses formes varient? Ou bien, il arrive que les personnalités nouvelles pensent qu'elles doivent agir de façon tout à fait nouvelle aussi, et rejeter comme démodé tout un passé de traditions. Je n'ose décider ici si nous avons réussi à éviter ces deux écueils, mais je crois pouvoir dire que nous avons toujours tenté loyalement de diriger l'Alliance dans l'esprit de ses fondatrices, avec cette sage modération qui est la caractéristique de notre peuple, et sans cependant nous effrayer des innovations quand celles-ci nous ont semblé justes et bonnes. Et je crois pouvoir ajouter que nos « anciennes » se sont réjouies du développement de l'Alliance, quand bien même parfois elles auraient agi autrement que nous ne l'avons fait. L'une d'elles nous a quittées, mais son esprit est parmi nous, et elle nous bénit depuis Là-haut; l'autre « ancienne », nous l'avons parmi nous et elle nous dira tout à l'heure si l'Alliance est toujours pour elle une joie.

Toutes deux ont eu la joie d'assister au IIme Congrès des intérêts féminins qui eut lieu à Berne, en octobre 1921. Je ne puis pas ici entrer dans les détails, mais tous ceux qui y ont pris part n'oublieront pas facilement l'impression grandiose qu'a produite cette revue du mouvement féminin. En cette année 1921, l'Alliance ne tint qu'une courte Assemblée générale, où l'on apprit des nouvelles peu réjouissantes. Il avait été possible, il est vrai, d'obtenir une deuxième représentante de l'Alliance à la Commission fédérale pour la revision de l'assurance maladie et invalidité; mais un mauvais vent soufflait pour nous dans cette Commission. Malgré le gros travail fait par nos déléguées et leurs efforts héroïques pour défendre nos deux revendications, — l'acceptation des femmes par les compagnies d'assurance aux mêmes conditions que les hommes, et l'assurance obligatoire pour les deux sexes, — toutes deux furent rejetées (la première par 20 voix contre 19), malgré l'appui énergique de M. Ern. Cérésole. La seule petite victoire obtenue fut d'assurer la continuation de la subvention payée par la Confédération pour les femmes assurées, subvention qui risquait d'être supprimée. Mais une pétition au Conseil fédéral, demandant la nomination de femmes à quelques-uns des postes de l'Office fédéral du Travail, demeura sans résultat. Par contre, une pétition, signée par les grandes Associations féminines et adressée au Conseil fédéral pour qu'il la remette à la Société des Nations eut un certain succès. Elle concernait la traite des jeunes filles et fut très bien soutenue par nos déléguées à la Commission de la S. d. N. Cela nous consola un peu de l'échec d'une deuxième demande de nomination d'une femme comme expert technique à cette même Commission.

(A suivre.) ELISABETH ZELLWEGER.

Circulaire du Comité de l'Alliance aux Sociétés Alliées

Bâle, décembre 1924.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons la joie de vous annoncer l'adhésion d'une nouvelle Société: *Verein ehemaliger Handelsschülerinnen Zürich*, présidente Mlle G. Mercan. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Nous avons le plaisir de vous envoyer avec ces lignes un volume de l'*Annuaire des Femmes suisses* comme cadeau de l'Alliance Il contient en résumé l'histoire de l'Alliance durant vingt-cinq années d'existence, puis une courte biographie de Mlle de Mülinen, ainsi que des extraits de ses œuvres. Cet ouvrage sera, nous l'espérons, un sujet de joie pour vous, puisqu'il vous rappellera les belles journées passées à Berne les 4 et 5 octobre. Nous vous prions de faire connaître l'*Annuaire* et de le répandre; il lutte pour son existence; s'il venait à disparaître, ce serait une perte que beaucoup de femmes ressentiraient vivement, et certes, tout le mouvement féministe en souffrirait.

Nous vous envoyons également deux exemplaires du rapport annuel. Les personnes qui en désireraient pour la propagande voudront bien en demander au secrétariat, à Arlesheim. Le travail de notre présidente sur le développement de l'Alliance durant ce quart de siècle paraîtra en brochuure au prix de 90 cent. et sera également à la disposition de tous ceux qui choisiront ce moyen de faire connaître l'Alliance nationale.

Nous saisissons cette occasion de vous prier instamment de faire connaître nos organes de publication: le *Mouvement Féministe* et le *Frauenblatt*. Faites-leur des abonnés, Mesdames; ces journaux nous sont très nécessaires, nous ne saurions nous en passer, et pour eux aussi la vie est difficile, ne l'oublions pas.

Nous vous donnons encore, ci-dessous, le texte du nouveau paragraphe 4 *a* relatif aux membres d'honneur. Vous voudrez bien le découper et l'adjoindre aux statuts.

« *Des personnes même ne faisant pas partie de l'une des Sociétés affiliées à l'Alliance, qui ont rendu des services soit à l'Alliance elle-même soit au mouvement féminin en général, peuvent, sur la proposition d'une des Sociétés alliées ou du Comité, être nommées membres d'honneur de l'Alliance. Le Comité décide de l'acceptation d'une candidature; celle-ci devra être ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité absolue.* »

Il a été décidé à Berne de confier le travail de propagande en faveur de l'école professionnelle obligatoire à une de nos Commissions, qui s'adjoindrait des expertes en la matière. Notre Commission d'études législatives s'est chargée de ce travail, et fera appel à quelques femmes compétentes. Nous espérons aider ainsi à résoudre dans la mesure du possible cette importante question, quoique les affaires scolaires, étant du ressort cantonal, nous ne puissions guère que donner des conseils et des informations.

Notre Commission d'études législatives attire l'attention de nos associations sur une ordonnance rendue par le Conseil fédéral concernant le service public de placement qui oblige chaque canton à pourvoir à un service public et gratuit de placement proportionné à ses besoins et conditions particulières, pour autant qu'un pareil service n'existe pas encore. Des mesures nécessaires doivent être prises pour coordonner les opérations des bureaux gratuits publics et privés de placement. Il nous paraît être du devoir des différentes associations de veiller dans leur canton respectif à ce que des femmes compétentes en la matière soient nommées au service de placement pour les professions féminines; comme vous l'apprend le rap-

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne.**

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 *Chèques postaux II*, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant.
Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**